

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Accueillir une personne souffrant de troubles psychiques : accessibilité pour un handicap invisible

Accompagner des personnes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Accompagner des jeunes adultes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Services à la personne, maladie et handicap psychique : comment intervenir à domicile ?

ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org



PFO6

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

SERVICES À LA PERSONNE, MALADIE ET HANDICAP PSYCHIQUE : COMMENT INTERVENIR À DOMICILE ?

Les services d'aide et de soutien à domicile se retrouvent souvent démunis face aux personnes handicapées psychiques. Nous proposons, au travers de cette formation, d'apporter un éclairage sur la problématique des troubles psychiques et de permettre aux professionnels, d'une part, de mieux connaître les particularités de cette population et, d'autre part, de développer certaines compétences relationnelles visant à faciliter l'accompagnement de ces personnes à leur domicile.

Objectifs

- > Repérer les particularités et caractéristiques des troubles psychiques et du handicap psychique.
- > Identifier l'impact social et les conséquences du handicap psychique.
- > Comprendre les difficultés rencontrées par les personnes souffrant de troubles psychiques, leurs particularités.
- > Comprendre l'impact de l'intervention à domicile pour une personne souffrant de troubles psychiques.
- > Mieux appréhender l'attitude et le mode de communication à adopter avec les personnes souffrant d'un handicap psychique.
- > Identifier les potentialités mais aussi les limites de l'intervention du professionnel à domicile.

Contenu

- > Regard de la société sur le handicap psychique : nos représentations et la réalité sur ce handicap.
- > Handicap psychique : de quoi parle-t-on ?
- > Manifestations et répercussions des troubles psychiques dans le quotidien d'une personne et dans son logement.
- > Aider et accompagner une personne dans sa singularité : qu'est-ce que cela signifie ?
- > Place et posture du professionnel intervenant à domicile : comment réagir, quelle est la "bonne distance" à observer ?
- > Les problèmes et/ou difficultés liés au handicap psychique : les signes qui peuvent alerter le professionnel et les actions correctives à mettre en place.
- > Les situations difficiles et/ou conflictuelles : attitudes à éviter et celles à privilégier.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Brainstorming / rafraichissement des connaissances.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES

Une formation basée sur des apports théoriques et des mises en situation concrètes.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout intervenant à domicile (service à la personne) auprès de personnes handicapées psychiques

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants

INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS

DURÉE

2 jours (14 heures)

LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande

DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.

TARIF

2600 € / session de 2 jours

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.